

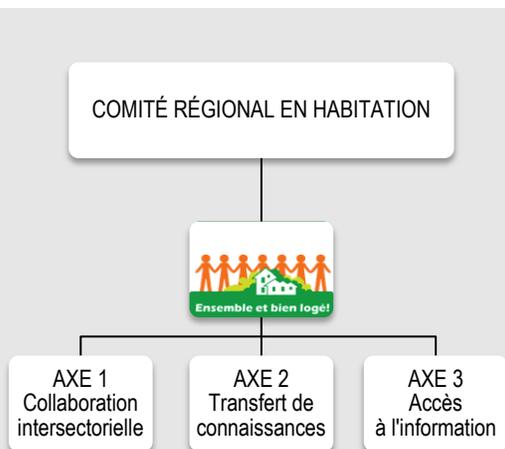
État de situation sur l'insalubrité dans l'agglomération de La Tuque

Février 2015

L'état de situation sur l'insalubrité dans les habitations constitue une synthèse des informations et des propos recueillis dans l'agglomération de La Tuque dans le cadre du projet « Ensemble et bien logé! ». L'état de situation contient également des informations complémentaires sur le projet, la notion d'insalubrité et des initiatives menées ailleurs.

Cet état de situation s'appuie sur

- ✓ la consultation de 17 organisations différentes œuvrant dans l'agglomération de La Tuque (comprenant 8 entrevues semi-dirigées et 10 conversations téléphoniques complémentaires);
- ✓ la consultation d'organisations régionales;
- ✓ les commentaires émis lors du groupe de discussion du 18 février 2015, à La Tuque.



UN PROJET RÉGIONAL CONCERTÉ

Le projet « Ensemble et bien logé! » est une initiative régionale qui concerne un enjeu commun à tous les territoires en Mauricie : **la salubrité des habitations**. Ce projet vise particulièrement l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Il est soutenu financièrement par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

Le projet est issu d'un exercice de réflexion mené par le Comité régional en habitation du Consortium en développement social de la Mauricie (www.consortium-mauricie.org) et basé sur les constats du *Portrait de l'habitation en Mauricie* (2010). Le projet vise à mieux cerner les rôles et les responsabilités des acteurs concernés selon trois axes : la collaboration intersectorielle, le transfert de connaissances et l'accès à l'information.

PRINCIPALES ÉTAPES

Démarrage du projet en janvier 2014 : mobilisation et documentation

Réalisation d'états de situation par territoire, printemps-été 2014 : 67 entrevues semi-dirigées auprès d'acteurs régionaux et locaux des secteurs municipal, communautaire, paramunicipal, de la santé, de l'habitation sociale et privée

Tenue de 6 groupes de discussion, hiver 2014-2015 : validation des états de situation, première concertation et premier transfert de connaissances

Diffusion des états de situation au sein des réseaux territoriaux et poursuite des activités de concertation et de transfert de connaissances, hiver-printemps 2015

Mise en œuvre d'un plan de communication d'ensemble sur les trois axes, printemps-été 2015

Fin du projet en septembre 2015

De quoi parle-t-on?

QU'EST-CE QUE L'INSALUBRITÉ?

La salubrité d'un logement repose sur la présence d'un ensemble de conditions sanitaires de base, soit :

- un système de chauffage adéquat et sécuritaire;
- l'accès intérieur à l'eau potable;
- la réfrigération des aliments;
- un espace suffisant pour éviter le surpeuplement;
- des équipements sanitaires hygiéniques.

L'absence de l'une ou de plusieurs de ces conditions peut donc entraîner l'insalubrité d'une habitation.

Source : D'après Norman King, *Impacts des conditions de logement sur la santé publique*, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, 2000, p. 3-4.

Une situation d'insalubrité renvoie aussi à la **présence de conditions ou facteurs reconnus comme pouvant porter atteinte à la santé s'ils ne sont pas corrigés**. Exemples de conditions ou de facteurs :

- humidité excessive
- forte condensation d'eau sur les fenêtres ou autres surfaces (murs, ameublement)
- présence d'eau à la suite d'une infiltration, d'un dégât d'eau, d'une fuite de plomberie, etc.
- malpropreté excessive des lieux (ex. : présence de déchets, détritiques, aliments non scellés, poussières)
- présence de vermine (ex. : rats)
- présence d'insectes indésirables (ex. : coquerelles)
- présence incontrôlée d'animaux domestiques
- présence de fumée de tabac
- appareils de combustion mal ajustés, mal ventilés ou mal utilisés et présence de suie

Source : D'après INSPQ et Direction de la santé publique du Québec/MSSS, *Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise*, 2001, p. 3-18.

L'**insalubrité morbide** désigne un état anormal d'insalubrité majeure causée par un dérèglement psychologique (souvent désignée par syndrome de Diogène, mais qui en est une des conséquences). Source : INSPQ, « Insalubrité, syndrome de Diogène et santé publique », *Bulletin d'information en santé environnementale*, 22-04-2005.

La **sylligomanie** est un « Trouble du comportement caractérisé par la tendance à amasser et à conserver divers objets ou déchets, pouvant conduire à des conditions de vie insalubres ». Source : Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique* [En ligne], [http://www.granddictionnaire.com].

Le **syndrome de Diogène** désigne un « Trouble du comportement de la personne âgée caractérisé par une négligence de l'hygiène corporelle, une sylligomanie et une attitude paranoïaque, conduisant à des conditions de vie insalubres ». Source : Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique* [En ligne], [http://www.granddictionnaire.com].

Le **syndrome de l'hébergement d'innombrables animaux** (*Animal Hoarding*) se caractérise « par l'habitude malade de vivre avec un nombre exagéré d'animaux » pouvant rendre le domicile impropre à l'occupation humaine. Source : INSPQ, « Insalubrité, syndrome de Diogène et santé publique », *Bulletin d'information en santé environnementale*, 22-04-2005.

En savoir plus

Site Web *Clés pour améliorer la qualité de l'air de votre demeure* : http://www.habitation.gouv.qc.ca/qualite_air/

Site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, onglet Santé publique / Environnement / Qualité de l'air intérieur : <http://www.agencecsss04.qc.ca/sante-publique/environnement/qualite-air-interieur.html>

Site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux, onglet Santé publique / Santé environnementale / Environnement intérieur : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?environnement_interieur

Une ampleur inconnue dans l'agglomération de La Tuque

Le nombre exact de cas d'insalubrité dans le territoire est inconnu, car aucune donnée n'est colligée en la matière. La connaissance du phénomène s'appuie sur des estimations ou sur des données incomplètes qui concernent en partie l'insalubrité ou le territoire.

Une estimation variable de la fréquence

Les services municipaux traiteraient rarement des situations d'insalubrité, mais ces situations sont difficiles ou longues à régler. Les situations d'insalubrité sont estimées peu fréquentes chez les locataires d'HLM. Le personnel se rendant dans les domiciles – comme les intervenantes et intervenants sociaux du CSSS relevant de l'enfance-jeunesse-famille, du soutien à domicile ou de la santé mentale, ou comme les ambulanciers – est parfois confronté à des situations d'insalubrité.

De l'avis de plusieurs, les situations d'insalubrité se rencontreraient plus fréquemment dans les appartements. La population autochtone serait également davantage exposée à ces situations.

Source : entrevues dans La Tuque

1 à 2 demandes par an en moyenne

Depuis 2009, en moyenne 1 à 2 demandes d'information sur la qualité de l'air intérieur sont traitées chaque année dans le territoire de La Tuque par la Direction de santé publique (santé environnementale) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, compilation demandes qualité air intérieur, printemps 2014

241 signalements retenus en 2013

En 2013, 241 signalements de négligence sur le plan physique envers des enfants (concernant l'hygiène et le logement) ont été retenus dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Source : Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, compilation spéciale, été 2014

CONTEXTE DANS LA VILLE DE LA TUQUE

- **Ancienneté du parc locatif construit pendant le *baby-boom***
- **Vétusté du parc locatif dans les vieux quartiers (ex. : St-Louis)**
- **Surpeuplement dans certains logements occupés par des Autochtones**
- **Indice très élevé de défavorisation dans le centre-ville de La Tuque**
- **Existence de pratiques de location sans bail**

Source : entrevues dans La Tuque

En savoir plus

Portrait de l'habitation en Mauricie, « Profils territoriaux/Le TÉ de La Tuque », p. 79-86, Consortium en développement social de la Mauricie, 2010, téléchargeable à <http://www.consortium-mauricie.org/Default.aspx?idPage=26>

Des situations multiples d'insalubrité

CATÉGORISATION DES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ

TYPE DE CONTAMINANT	TYPE DE CONDITION	TYPE DE COMPORTEMENT	GENRE DE MÉNAGE	TYPE D'HABITATION
<ul style="list-style-type: none"> Moisissures Acarions Liquides biologiques (ex. : selles, urine) Aliments avariés Fumée de tabac Autres 	<ul style="list-style-type: none"> Humidité excessive Malpropreté Désordre Présence de nombreux animaux (ex. : chiens, chats, lapins) Présence de vermine Présence d'insectes (ex. : punaises, coquerelles) Autres 	<ul style="list-style-type: none"> Négligence de l'entretien intérieur ou extérieur Négligence de l'entretien de la structure Usage inapproprié (ex. : accumulation d'objets ou de déchets, manque de ventilation) Trouble du comportement (ex. : syllogomanie, syndrome de Diogène, animal hoarding) Autres 	<ul style="list-style-type: none"> Personne seule Couple sans enfant Couple avec enfant Famille monoparentale Autre 	<ul style="list-style-type: none"> Maison unifamiliale Appartement Autres
			SEXE DU PRINCIPAL SOUTIEN DE MÉNAGE <ul style="list-style-type: none"> Féminin Masculin 	TYPE D'OCCUPATION <ul style="list-style-type: none"> Propriétaire Locataire

Exemples inspirés de situations réelles, illustrant les différents types de situations rencontrés dans l'agglomération de La Tuque

« Une personne âgée retourne chez elle après avoir refusé de poursuivre son traitement en CHSLD. L'homme vit seul dans une habitation de fortune dont il a bricolé lui-même le plancher. Dedans, il y a une table, un lit d'appoint et un petit poêle à bois. La personne n'est pas évaluée comme inapte à prendre des décisions. »

« Une personne vit seule dans un taudis sans eau potable, sans évier et sans toilettes. Le bain fonctionne de façon rudimentaire, avec une pince et une chaudière. »

« Une dame reçoit des soins à domicile, mais le personnel ne souhaite plus se rendre au domicile jugé insalubre et non sécuritaire pour donner des soins. Ce n'est pas propre, ça ne sent pas bon et il n'y a pas de place pour poser le matériel médical. »

« Un couple de personnes très âgées en perte d'autonomie vit dans des conditions insalubres. »

« Une famille avec de jeunes enfants occupe un appartement dont les fenêtres sont dépourvues de barreaux. Les locataires paient parfois leur loyer en retard. »

« Une jeune famille vit avec peu de moyens dans un appartement insalubre et en désordre. Les coûts de chauffage sont élevés. La nourriture traîne sur le comptoir, sur la table à dîner et même sur le canapé. Les jouets des enfants jonchent le sol. Les lits ne sont pas faits. La poussière s'accumule. Il y a des poils de chien un peu partout dans la maison. »

« Une personne suivie pour des problèmes de santé mentale vit seule dans son appartement devenu insalubre et encombré. L'intérieur ne sent pas bon. La personne néglige son hygiène corporelle. La situation est connue de la famille et des services sociaux. La situation ne présente pas de danger immédiat. »

« De l'eau s'infiltré par la toiture d'un bâtiment en état de délabrement. Des traces de moisissure sont visibles sur les murs. »

« La municipalité est interpellée par le voisinage qui craint que le sous-sol de l'habitation soit contaminé par la vermine. Plusieurs entrées ne sont pas fermées. »

« L'accès à un bâtiment est non sécuritaire. Plusieurs marches de l'escalier sont pourries. »

« Un homme vivant seul accumule sur sa propriété toutes sortes d'objets déposés dans la cour. Le voisinage s'est plaint à plusieurs reprises à la municipalité. Celle-ci a obtenu un jugement permettant de nettoyer la cour aux frais du propriétaire. La personne ne souffre d'aucun problème de santé connu. »

Qui fait quoi dans l'agglomération de La Tuque?

Les organisations qui sont interpellées lors de situations d'insalubrité poursuivent des missions différentes notamment encadrées par des lois spécifiques, qui ouvrent des possibilités d'action mais comportent aussi des limites à l'intervention.

SYNTHÈSE DES RÔLES EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ DANS LA MRC

ORGANISATION	MISSION GÉNÉRALE	RÔLE ACTUEL INSALUBRITÉ	CADRE LÉGISLATIF SPÉCIFIQUE	CAPACITÉS D'AGIR*	LIMITES* PRINCIPALES
Municipalité, Service des permis et de l'inspection	Appliquer la réglementation de l'urbanisme et les règlements relatifs à l'environnement	Appliquer le règlement sur les nuisances (extérieures)	Loi sur les compétences municipales** (art. 55-61) – Code municipal	Inspecter les bâtiments – Exiger de barricader ou démolir un bâtiment	Problèmes psychosociaux – Absence de règlement sur la salubrité et ressources limitées
Municipalité, Service sécurité incendie	Répondre aux urgences d'incendie et assurer la sécurité des personnes	Appliquer la réglementation municipale sur les risques d'incendie	Loi sur la sécurité incendie	Inspecter les bâtiments – Exiger ou recommander des correctifs	Problèmes psychosociaux – Absence de règlement sur la salubrité
Société ambulancière	Offrir un service préhospitalier d'urgence	Rôle indirect	Loi sur les services préhospitaliers, protocoles (ex. : signalement maltraitance d'enfant, présence d'idées suicidaires)	Signaler des situations d'insalubrité	Absence de protocole en cas d'insalubrité – Absence de suivi après le transport à l'hôpital
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)	Offrir des services de santé ou sociaux	Fournir un soutien à la personne	Loi sur les services de santé et les services sociaux	Signaler des situations d'insalubrité – Offrir des services	Collaboration de la personne – Respect de la confidentialité
Sûreté du Québec	Protéger la vie des citoyens, leur sécurité et celle de leurs biens – Enquêter sur des événements – Maintenir des liens avec les partenaires	Rôle indirect	Loi sur la police, protocoles (ex. : signalement maltraitance d'enfant, Loi P-38)	Signaler des situations d'insalubrité – Diriger vers les ressources adéquates – Obliger une personne qui représente un danger à se faire soigner (Loi P-38)	Collaboration de la personne – Respect de la vie privée
Office municipal d'habitation (OMH)	Gérer un parc immobilier d'HLM	Assurer la salubrité des unités HLM	Loi sur la Société d'habitation du Québec – Code civil du Québec	Signaler des situations d'insalubrité – Soutenir les locataires	Collaboration du locataire
Centre d'amitié autochtone de La Tuque (CAALT)	Améliorer la qualité de vie des Autochtones vivant en milieu urbain	Fournir un soutien à la personne	—	Informé et accompagner la personne – Diriger vers les ressources adéquates	Collaboration des organisations et des propriétaires
Propriétaire privé	Offrir des appartements à la location	Louer des appartements en bon état	Code civil du Québec	Aviser les locataires	Collaboration du locataire
Direction de santé publique (DSP) - santé environnementale / CIUSSS	Protéger la santé de la population face aux risques d'origine environnementale	Évaluer les risques pour la santé et émettre des recommandations	Loi sur la santé publique – Loi sur les services de santé et les services sociaux	Outils les personnes et les organisations – Interpeller les organisations pouvant agir	Collaboration des organisations
OBNL (Comité logement Trois-Rivières)	Défendre les droits des locataires	Aider le locataire	Code civil du Québec	Informé et accompagner le locataire	Collaboration du locataire et du propriétaire
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec / CIUSSS	Assurer la sécurité et le développement de l'enfant	Amener le parent à assurer à son enfant un milieu de vie sécuritaire	Loi sur la protection de la jeunesse (art. 38)	Recevoir et traiter les signalements pour négligence physique***	Respect de la confidentialité – Collaboration du parent
Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA)	Protéger le bien-être des animaux	Appliquer la réglementation municipale sur les animaux (certaines municipalités)	Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)	Signaler des situations d'insalubrité – Inspecter les lieux de garde, élevage ou vente d'animaux (MAPAQ)	Collaboration du client

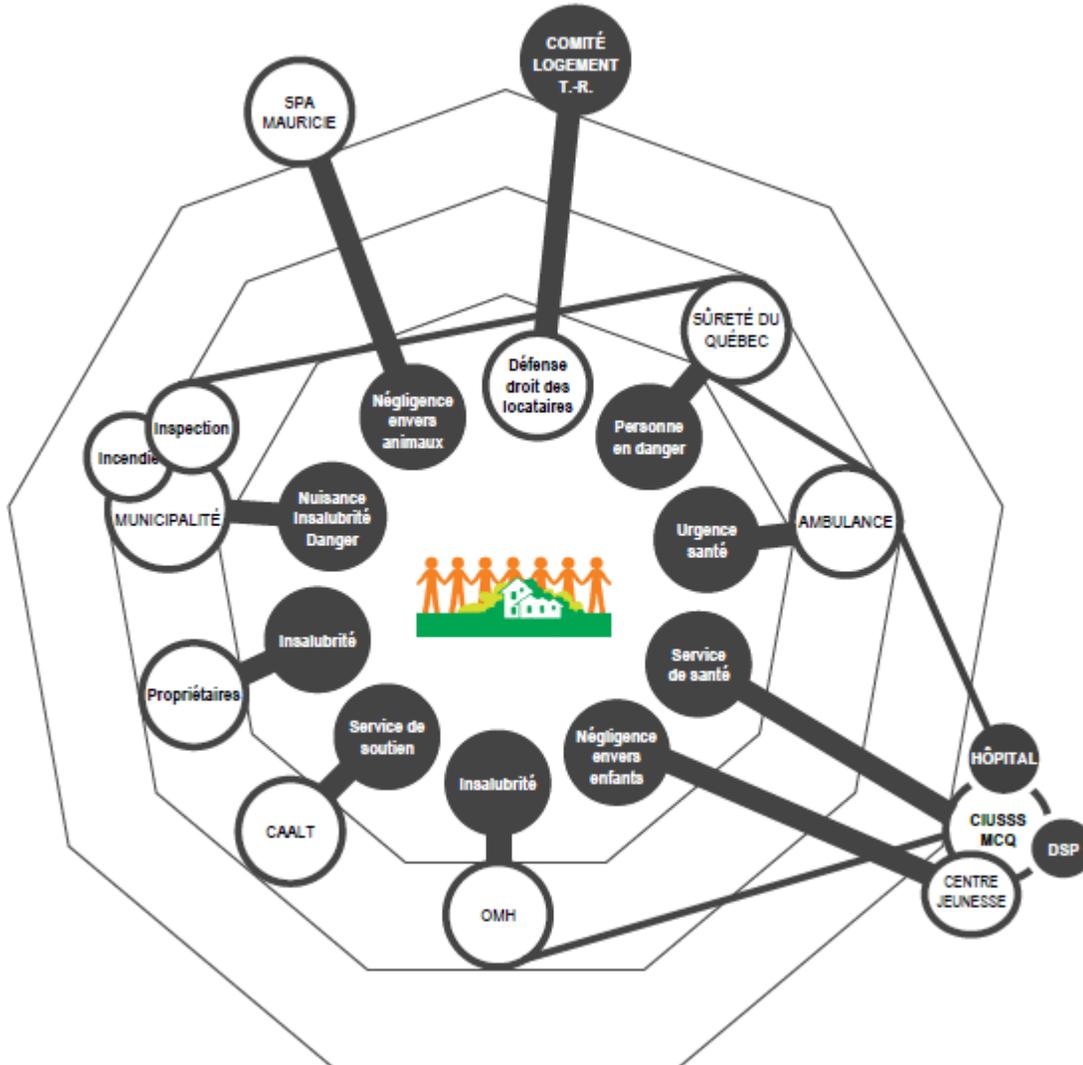
* Les fiches de rôle utilisées en groupe de discussion détaillent ces capacités d'agir et ces limites à l'intervention actuelles en matière d'insalubrité des habitations.

** La Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités d'adopter différents règlements, dont un règlement sur la salubrité et sur les nuisances (articles 55 à 61).

*** La négligence sur le plan physique se décompose en quatre catégories : alimentaire, vestimentaire, hygiène (corporelle et environnementale) et logement (ex. : taille, chauffage, isolation). Ce sont les catégories hygiène et logement qui concernent directement les situations d'insalubrité.

Les collaborations en place

Le schéma ci-dessous présente les organisations amenées à intervenir à domicile dans l'agglomération de La Tuque pour des raisons (ex. : nuisance, insalubrité, négligence) liées à leur mission et rôle, ainsi que les collaborations régulières entre certaines d'entre elles en ce qui concerne la salubrité des habitations.



Organisations consultées en entrevue	Autres organisations consultées
<ul style="list-style-type: none"> • AMBULANCE BTAQ • CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE LA TUQUE (CAALT) • CSSS DU HAUT-ST-MAURICE / CIUSSS • FIRME ROCHE • OMH DE LA TUQUE • PROPRIÉTAIRE PRIVÉ • VILLE DE LA TUQUE (Service des permis et de l'inspection, Service sécurité incendie, district) 	<ul style="list-style-type: none"> • ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU HAUT-ST-MAURICE (LA SOURCE) • CARREFOUR D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB) DU HAUT-ST-MAURICE • COMITÉ POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX (CDDS) DE LA TUQUE • COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À DOMICILE HAUTE-MAURICIE • GROUPE D'ENTRAIDE FACILE D'ACCÈS • HABITATIONS POPULAIRES DE LA TUQUE • RESSOURCE PARENT-AILES • SÛRETÉ DU QUÉBEC • TRAVAILLEURS DE RUE DE LA TUQUE • VILLE DE LA TUQUE (district)

Des pistes de solution

PISTES PROPOSÉES EN ENTREVUE ET EN GROUPE DE DISCUSSION POUR LA TUQUE

En gras, les priorités identifiées en groupe de discussion

CONNAISSANCE

-  Définir clairement en quoi consiste l'insalubrité intérieure et distinguer les niveaux d'insalubrité.
-  **Valider les rôles et les responsabilités des acteurs en matière de salubrité des habitations** (à partir du jeu de rôle).
-  **Faire connaître les rôles et les responsabilités des acteurs en matière de salubrité des habitations une fois validés.**
-  **Faire connaître les ressources existantes en matière de salubrité des habitations.**
-  Élaborer un outil d'évaluation du degré d'insalubrité intérieure.
-  Clarifier les conditions d'application de la loi P-38 (permettant aux policiers de contraindre une personne dont l'état mental représente un danger pour elle-même ou pour autrui à se faire soigner).

INTERVENTION

-  **Travailler en collaboration** (ex. : liste de personnes-ressources, comité, échanges).
-  **Convenir entre les différents partenaires concernés d'une façon commune d'intervenir lors de situations d'insalubrité** (ex. : protocole d'intervention).
-  **Se donner l'occasion d'échanger sur les situations d'insalubrité rencontrées et de développer un plan d'intervention ponctuel.**
-  Assurer un suivi auprès des personnes vivant dans des conditions identifiées comme insalubres et ayant des problèmes de santé mentale (ex. : inspections municipales plus fréquentes, travail en concertation avec CSSS).
-  Remettre sur pied le comité logement anciennement actif.
-  MUNICIPALITÉS | Adopter une réglementation municipale sur la salubrité des habitations.
-  Construire une coopérative d'habitation pour Autochtones, comprenant quelques logements d'urgence.
-  Inciter les propriétaires de logements locatifs à la rénovation et l'entretien (ex. : subventions).

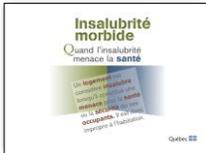
FORMATION ET INFORMATION

-  MUNICIPALITÉS | Avoir accès à de la formation continue sur la salubrité.
-  **Faire de l'éducation populaire auprès des locataires et des propriétaires en matière de salubrité des habitations** (ex. : journée portes ouvertes, information sur les droits et responsabilités).
-  Disposer d'une succursale locale de la Régie du logement.
-  Sensibiliser la population à la réalité autochtone et lutter contre les préjugés.

Sources d'inspiration



DÉPLIANT | Informations sur la salubrité et la sécurité des habitations résidentielles et conseils pratiques, Trois-Rivières, Mauricie



BROCHURE | Informations (définition, caractéristiques, effets, partenaires) sur l'insalubrité morbide pour les partenaires intervenant auprès des personnes vivant dans des conditions insalubres, 2011, [Laurentides](#)



GUIDE | Guide de prévention des risques lors des interventions à domicile en situation d'insalubrité morbide, 2012, [Laurentides](#)



OUTIL | Échelle d'évaluation du risque sanitaire et de l'encombrement du logement, 2013, [Laurentides](#)



[GUIDE et PROTOCOLE](#) D'ENTENTE DE COLLABORATION | Informations sur les principes, les actions et les mandats lors d'une intervention en matière d'insalubrité morbide et entente de collaboration entre la Ville de Victoriaville et le CSSS d'Arthabaska-et-de-L'Érable ainsi que l'ASSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2013, Victoriaville, Centre-du-Québec



QUESTIONNAIRE | Modèle de questionnaire d'évaluation de la qualité de l'air intérieur et de la salubrité en milieu résidentiel, au cours d'une intervention téléphonique, annexe 3 du [Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise](#), 2001, province du Québec



GUIDE | Description du projet « Habitat-Santé » visant à apporter des solutions à des facteurs d'insalubrité (moisissures et humidité) dans les habitations, 2007, [Lanaudière](#)



OUTIL | Fiche technique sur l'insalubrité morbide et l'action intersectorielle, 2012, [Montérégie](#)

Coordonnées

Maude-Amie Tremblay, coordonnatrice du projet « Ensemble et bien logé! »
819-693-5424 ou Maude-Amie.Tremblay.Agence04@sss.gouv.qc.ca
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
550, rue Bonaventure, Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5

